POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC
n° 90



Augmenter les salaires : une urgence !



DOSSIER Savoirs et compétences p. 7 à 10

DHG: luttons pour rendre prioritaire l'enseignement professionnel



ace aux pratiques avant tout corporatistes et parfois à la limite de l'éthique de certaines organisations syndicales de l'académie de Montpellier, le SNUEP-FSU Montpellier se bat pour un syndicalisme qui défend les collègues dans une vision progressiste et intelligente au sein de la FSU: la formation du 7 décembre 2015 au lycée Georges Frêche a ainsi permis aux participant-es de réfléchir, dans la continuité du colloque national du SNUEP-FSU, sur l'impact que produit l'enseignement par compétences sur la pratique de notre enseignement et

la baisse de la valeur du diplôme qui en découle dans l'enseignement professionnel. La formation du 7 décembre faisait

suite au stage de juin 2015 sur les conditions de travail dans l'enseignement professionnel qui, grâce notamment à la présence de Sigrid Gérardin, cosecrétaire générale, a permis de parler, d'échanger, de connaître

ses droits et réfléchir sur les actions face au développement de la souffrance au travail chez les PLP. Chacun-e a pu aussi réaffirmer les dégâts causés par la réforme

MONTPELLIER

Se former avec le SNUEP-FSU

du bac pro 3 ans et ses corollaires : CCF, AP, grilles horaires et DGH créatrices d'inégalités et de tensions. Pour le SNUEP-FSU Montpellier, l'activité syndicale se doit donc d'être un espace de réflexion, réflexion que notre institution réduit à sa portion congrue. En effet, le plan académique de formation de Montpellier est devenu aujourd'hui essentiellement l'outil de transmission des politiques ministérielles et rectorales et s'écarte de plus en plus des choix et des besoins des collègues. La volonté du recteur de Montpellier de faire émerger les besoins de formation par bassin démontre si besoin

en était que la formation individuelle est à ranger aux oubliettes. Pour les professeur-es de lycée professionnel, se former selon ses propres besoins et envies,

c'est l'ouverture et le recul nécessaire à la pratique de notre métier. ■

RÉFLÉCHIR SUR LES

DÉVELOPPEMENT DE

LA SOUFFRANCE AU

TRAVAIL CHEZ LES PLP

ACTIONS FACE AU

Manu Caneri Co-secrétaire académique

ENQUÊTE SUR LES IMP

Faisons le point toutes et tous ensemble !

e SNUEP-FSU avait dénoncé la mise en place des IMP qui alour-dissent la charge de travail des PLP alors que nous réclamions l'application de la pondération de 1,1 de laquelle ils et elles avaient été exclu-es, ainsi qu'un temps de service ramené à 15 h + 3 h. Nous avons rendu compte de ce nouveau dispositif dans la publication spéciale IMP¹, parue en juin 2015.

Si un cadrage national a été mis en place dans la circulaire du BO n° 2015-058 du 29-4-2015 prenant en compte le niveau de rémunération et la définition des missions, à ce jour il reste une

part importante d'incertitude notamment sur le volume des IMP disponibles par établissement : qui décide, comment, pourquoi et pour quelles missions ?

Afin de tirer un premier bilan de la mise en place des IMP et de pouvoir avancer sur nos revendications, qui sont celles des PLP, nous invitons tou-tes les collègues à répondre à notre enquête en ligne sur http://snuep.fr/metiers/enquete-imp/

Nicolas Duveau

1. Disponible sur http://snuep.fr/les-publications/journal-national





SOMMAIRE

2 Vie des académies

- > Montpellier : se former avec le SNUEP-FSU
- > Enquête sur les IMP

3 Edito

> L'heure est à la revalorisation de nos salaires!

4>5 Questions éducatives

- > Accueil en 2^{nde} professionnelle : des propositions inquiétantes
- > Approfondir la réflexion pour enrichir l'offre de formation
- > Lycée des métiers : un nouveau label, mais pour quel objectif?

6 Carrières et métiers

> Mutation : mouvement inter-académique 2016

7>10 Dossier : savoirs et compétences

- > Importance des savoirs pour une vision progressiste
- > Entretien avec Bernard Rey : Exercer une compétence nécessite avant tout des savoirs
- > L'approche par compétences
- > Bac Pro GA : application outrancière

11 Questions éducatives

- > Le baccalauréat professionnel
- a 30 ans : bilan et perspectives
- > 3^{ème} prépa-pro : le ministère fait la sourde oreille

12>13 Grand angle

> Atteintes aux droits et libertés fondamentales, 2015 : de la loi sur le renseignement à l'état d'urgence

- 14 Prélèvement
- 14 Contacts académiques
- 15 Bulletin d'adhésion

L'HEURE EST À LA REVALORISATION DE NOS SALAIRES!

année 2016 commence dans un climat délétère pour la démocratie, les solidarités et notre modèle social. Le vote Front national continue à grimper et gagne désormais toutes les générations et toutes les couches de la population sans épargner les fonctionnaires. Pour beaucoup de citoyen-nes, ce vote sert d'exutoire à la désespérance sociale, il est la conséquence de l'échec des politiques mises en place depuis plus de 10 ans. Le SNUEP avec la FSU continuera à lutter contre la montée des idées de l'extrême-droite. Il continuera à prendre position pour renforcer la cohésion sociale en dénonçant les politiques qui tentent de diviser les Français-es. En ces jours sombres, nous devons plus que jamais nous battre pour défendre les libertés, pour demander plus d'égalité et ouvrir des perspectives aux salarié-es et retraité-es en développant les solidarités.

Loin de prendre la mesure de l'urgence sociale, le gouvernement continue sa politique économique d'austérité inefficace : les chiffres de 2015 montrent une nouvelle hausse du chômage, à son niveau le plus haut depuis la fin des années 90 (plus de 10 %).

L'annonce du nouveau plan de formation de 500 000 chômeurs/chômeuses fera sortir ces dernier-es des chiffres du chômage mais l'absence de politiques publiques cohérentes et volontaristes en matière de développement de l'emploi public et privé ne permettront pas de baisser le chômage durablement. Le SNUEP-FSU dénonce des annonces qui ne font que reprendre de vieilles recettes inopérantes comme le développement de l'apprentissage. La réforme du Code du travail, qui démantèlerait encore davantage le droit du travail, à la demande du patronat, n'est pas non plus la solution. Elle est une menace pour l'ensemble des salarié-es. La future loi Noé portée par le ministre Macron fait peser de graves menaces sur les qualifications. Le SNUEP avec la FSU continuera à s'opposer à toute tentative de déqualification des métiers et à toute attaque des diplômes.

Dans ce contexte, il y a urgence à rassembler l'ensemble des forces progressistes pour permettre l'émergence d'alternatives et de luttes majoritaires. Le SNUEP-FSU est plus que jamais engagé auprès des PLP dans les LP, SEP, SEGPA et EREA pour défendre leurs droits et pour améliorer leurs conditions de travail. En lien avec la profession, il poursuivra avec la FSU la construction d'actions et de mobilisations nécessaires pour obtenir le dégel du point d'indice et l'augmentation des salaires et des pensions permettant le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat que nous subissons depuis trop longtemps.

Ensemble, faisons de cette année 2016 une année de luttes victorieuses au service des PLP et CPE, au service des fonctionnaires et des services publics, et plus globalement au service des retraité-es et de l'ensemble des salarié-es du public comme du privé.



38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS - Tél.: 01 45 65 02 56 - Courriel: snuep.national@wanadoo.fr - Site: www.snuep.fr
Directrice de la publication: Isabelle Lauffenburger; Collaboratif: Frédéric Allègre, Marie-Caroline Guérin, Thierry Monnaye;
Photos: M-C. Guérin, Roger Joly, Isabelle Lauffenburger, Roman Sotola/Shutterstock; Imprimerie: Compedit Beauregard, ZI Beauregard,
BP 39 - 61600 La Ferté Macé; Régie publicitaire: Com D'Habitude Publicité, Tél.: 05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comd'habitude.fr;
PAO: Studio Sevillanes; N° CP: 1218 S 05844 - ISSN: 1762-2808 - 1 €

ACCUEIL EN 2NDE PROFESSIONNELLE

Des propositions inquiétantes

Lors des 4 réunions initiées par le ministère en novembre et décembre. le SNUEP-FSU a transmis haut et fort les constats de la grande majorité des personnels. Tou-tes les élèves ne réussissent pas en 3 ans. Avec des classes surchargées, des dédoublements insuffisants, le manque de temps pour recevoir savoirs généraux et professionnels, leurs difficultés s'accroissent et handicapent leur poursuite d'études voire leur insertion professionnelle. Le SNUEP-FSU a soumis ses propositions de modifications pour améliorer les conditions de travail des PLP et d'études des élèves. Malheureusement, DGESCO1 et IG2 préfèrent les sirènes d'organisations syndicales très peu représentatives dans la VP³ et non représentées par des PLP dans ces GT⁴, mais soutenues par les organisations patronales et une IG trop éloignée du quotidien des enseignant-es.



LE SNUEP-FSU ANALYSE LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL DU MINISTÈRE

>> Assouplir l'organisation des PFMP en 2^{nde} pro et faire acquérir aux élèves les codes du monde du travail avant la fin de l'année

Pour le SNUEP-FSU, si l'ensemble du cursus scolaire contribue à l'acquisition des savoir-être, il est inacceptable de faire porter aux PLP la responsabilité d'acquisitions des « codes du monde du travail » par des élèves de 15-16 ans, souvent issu-es de classes sociales défavorisées et parfois éloigné-es des attendus. Les normes comportementales des entreprises sont parfois antinomiques avec les valeurs de la République portées par l'École, comme les discriminations persistantes de sexe et de race.

Le SNUEP-FSU adhère en revanche à la proposition de lever la contrainte des 3 semaines consécutives de PFMP en 2^{nde}; attention cependant aux départs alternés dans une même classe car cela ne permet pas de suivre correctement les élèves et crée des dysfonctionnements et des tensions importantes dans les établissements.

>> Réduire la pression évaluative en 2nde

Le SNUEP-FSU est entièrement favorable à ce qu'il n'y ait plus d'évaluation certi-

ficative en 2^{nde}, ce qui nécessite de revoir le nombre de CCF sur l'ensemble du cursus. Il serait inconcevable qu'ils soient reportés sur la classe de 1^{ère}. Mais la réponse de l'IG est inquiétante : déclaration explicite d'évaluer par compétences en lieu et place des notes ! Autant dire évaluation permanente... Quid de l'amélioration de nos conditions de travail et d'accueil de nos élèves ? Quid de la liberté pédagogique ?

>> Redonner du sens à l'AP en construisant un parcours et en clarifiant l'articulation avec l'EGLS

Pour le SNUEP-FSU, l'accompagnement personnalisé n'a pas besoin qu'on lui redonne du sens, les enseignant-es savent quoi en faire : soutien, méthodologie, approfondissement... mais manquent de moyens et de formation. Il est aussi souvent utilisé, comme l'EGLS, pour redonner du temps disciplinaire et dédoubler des heures afin d'améliorer les apprentissages. Il est inacceptable que l'ensemble des élèves de la VP ne bénéficie pas du temps réglementaire alloué. AP et EGLS servent de variable d'ajustement dans la

répartition des DHG. Il faut revenir aux horaires hebdomadaires pour chaque matière, définis pour chaque année du cursus. Dans ce cadre, l'EGLS doit être redonné aux horaires disciplinaires.

>> La DGESCO et l'IG gardent leurs œillères

Ne s'arc-boutant pas sur des postures partisanes bloquantes, le SNUEP-FSU a participé aux discussions dans le but de faire progresser la situation. Force est de constater que la DGESCO et l'IG ne sont pas dans cette optique. Les dogmes de l'approche par compétences, de l'autonomie renforcée et de la soumission aux entreprises sont des choix de plus en plus prégnants.

Pour le SNUEP-FSU, une remise à plat complète de l'enseignement professionnel, allant de l'affectation au parcours en passant par les contenus, est nécessaire. Valoriser la VP passe par un débat approfondi avec la profession.

Sigrid Gérardin

- 1. Direction générale de l'enseignement scolaire.
- 2. Inspection générale.
- **3.** Voie professionnelle.
- **3.** Groupe de travail.

LES AFFECTATIONS DES ÉLÈVES AU REGARD DE LEUR ORIENTATION

Approfondir la réflexion pour enrichir l'offre de formation

epuis quelques années, le nombre de jeunes orientés en lycée professionnel est en augmentation. Devant cette croissance d'effectifs, rectorats et régions refusent d'ouvrir de nouvelles sections, prétextant un nombre de places vacantes encore trop conséquent. À y regarder de plus près1, c'est pourtant une capacité d'accueil trop faible qui apparaît.

En 2015, toutes sections confondues, il y a eu plus de demandes que de places offertes dans les SEP et LP, publics surtout. Le taux de sélectivité² moyen s'approche de 1,3 pour une entrée en 2^{nde} Pro et dépasse 1,4 en 1ère CAP. Nombreux-ses sont donc les élèves à émettre le choix de l'enseignement professionnel public.

Avant les affectations de rentrée3, près de

96 % des places en 2^{nde} Pro sont attribuées et 98 % en 1ère CAP. Et le nombre de présent-es reste proche du nombre d'affecté-es: moins de 5 % de places vacantes. Le puits sans fond n'existe donc pas... L'écart entre la demande et la présence résulte de choix faits vers l'apprentissage ou vers le privé, les jeunes acceptant la première réponse positive reçue.

Il subsiste cependant des disparités fortes selon les spécialités, les taux de sélectivité pouvant varier de 5 à 0,2.

AUGMENTER L'OFFRE EST INDISPENSABLE POUR QUE TOU-TES LES ÉLÈVES PUISSENT MENER À BIEN LEUR PROJET.

Pour le SNUEP-FSU, les sections à très faibles effectifs, les formations rares ou en

zones rurales, doivent continuer à exister afin d'offrir une formation à tous les jeunes.

L'affectation dans une formation non choisie est une des causes de décrochage. Augmenter l'offre est donc indispensable pour que tou-tes les élèves puissent mener à bien leur projet.

Axel Benoist

- 1. Cf. bilans des affectations en académie.
- 2. Nombre de demandes par capacité d'accueil.
- 3. AFFELNET, tours d'août et septembre.

LYCÉE DES MÉTIERS

Un nouveau label, mais pour quel objectif?

e SNUEP-FSU s'oppose au lycée des métiers depuis sa création en 2001. Ce label a contribué à fermer filières et postes, à réduire l'offre de formation, à mixer publics et parcours. Malgré le soutien acharné des rectorats pour l'étendre à tous les LP, il n'en concerne qu'un tiers. Depuis 2013, les Campus des métiers et des qualifications apportent de la confusion et renforcent la mise à l'écart de certains LP, petits, isolés, ne proposant pas de filières dites « d'excellence ».

Un rapport de l'IGEN1 a montré les avantages des lycées polyvalents (mixité sociale, meilleures fluidité et lisibilité des parcours, meilleurs résultats...) et critiqué les lycées

des métiers (décrochage scolaire plus important, influence nulle sur le recrutement). Malgré cela, le ministère veut

LE MINISTÈRE VEUT

RELANCER CE LABEL

DANS UN DÉCRET

À VENIR, MAIS

EN LE BRADANT

relancer ce label dans un décret à venir, mais en le bradant.

Pour être labellisé, il ne sera plus nécessaire de proposer des diplômes allant

du CAP au BTS, ni même un ensemble « cohérent » de métiers, d'offrir des services d'hébergement ou de VAE2, de favoriser l'ouverture européenne. Quant aux relations avec les entreprises, elles deviennent

de la « coopération », pour un « partenariat actif ». Objectifs affichés: redonner de la lisibilité au label et de la qualité aux critères. Mais quel LP pourrait ne pas répondre à ces critères, simplifiés ? En réalité, il s'agit de systématiser le mixage des publics et d'aider les chefs d'établissement à obtenir l'accord des CA. Le SNUEP-FSU continue donc de s'opposer à ce label qui accentue la mise en concurrence des établissements dans les zones denses et dont la visée économique prime sur l'éducatif.

Patrick Bernard, Fabien Mélanie

- 1. Rapport n° 2014-32 sur la structuration des EPLE - octobre 2014.
- 2. Validation des acquis de l'expérience.

MUTATION MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE 2016

Des permanences sont organisées pendant les opérations du mouvement. Pour obtenir votre résultat de mutation, vous pouvez nous joindre aux numéros

suivants pour toutes questions :

01 45 65 02 56 // 01 45 65 01 69

Une adresse e-mail: capn@snuep.com

LES DATES IMPORTANTES

Du 1er **au 5 février 2016** ➤ Groupes de travail des mouvements spécifiques (chef de travaux, postes à compétences particulières, BTS...)

Du 2 mars au 11 mars 2016 ➤ Commission Administrative Paritaire Nationale pour l'étude des résultats des mutations

Les syndiqué-es et les collègues ayant renvoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) auront une information personnalisée et rapide : barème, affectation proposée par mail, barres d'entrée.

L'intérêt de chacun-e est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement son numéro d'adhérent-e.

epuis 2009, le ministère s'entête à publier le projet de mouvement, au mépris de toutes les règles du paritarisme. Cette année encore, il s'apprête à le faire. Nous avons dénoncé, une fois de plus, cette opération qui engendre stress et angoisse pour les candidat-es à la mutation. L'administration se décrédibilise aux yeux de ses personnels en communiquant des informations qui ne sont pas définitives.

Le SNUEP-FSU condamne toute communication des projets de résultats avant la tenue de la CAPN.

Donner une information qu'elle soit juste ou fausse, dans le seul but de « griller » les syndicats, de montrer qu'ils ne servent à rien, c'est

cynique! Nous pensions en avoir fini avec ces méthodes!

Ces dernières années, nous avons fait la démonstration de notre efficacité en apportant des améliorations au projet et nous poursuivrons dans cette voie.

Nous continuons à dire qu'il est malsain, voire dangereux, de jouer avec les nerfs de collègues qui attendent depuis longtemps une mutation.

Nous continuons à penser que les personnels méritent une information fiable : celle issue de la CAPN. ■

1. Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

AMILENS AMI















ATTENTION: La saisie des vœux intra-académiques démarre dès le lundi 14 mars 2016 dans certaines académies. Dès obtention du résultat et connaissance de votre académie, ne restez pas isolé-e! Contactez la section académique du SNUEP-FSU (cf. contacts p. 14) qui vous aidera dans l'établissement de vos vœux. Consultez le calendrier et la circulaire académique.













Les six commissaires paritaires nationaux du SNUEP-FSU : de gauche à droite, Christelle Rey, Mathieu Lardier, Christophe Pencolé, Frédéric Allègre, Agnès Bernadou, Agnès Bonvalet.

[savoirs et compétences : quelle articulation ?]

DOSSIER

▶ Réalisé par Axel Benoist, Patrick Bernard, Franck Feras, Sigrid Gérardin, Fabien Mélanie

IMPORTANCE DES SAVOIRS POUR UNE VISION PROGRESSISTE

e concept de « compétence » est aujourd'hui omniprésent dans les écrits sur l'enseignement malgré d'importantes divergences quant à sa définition et à son utilité. Les organisations syndicales et patronales qui la revendiquent, dans l'ensemble des disciplines et des diplômes de la voie professionnelle, vont même jusqu'à s'autoproclamer « modernistes », qualifiant de conservateurs celles et ceux qui la combattent.

Pour le SNUEP-FSU, le débat n'est évidemment pas aussi simpliste. Si un diplôme professionnel certifie les compétences d'un-e jeune à appréhender de façon globale son futur métier, en aucun cas les compétences acquises en ce sens ne doivent être déconnectées de savoirs généraux et professionnels. Bien au contraire, les contenus d'enseignement doivent être ambitieux pour apporter aux élèves les connaissances nécessaires à une culture générale et professionnelle émancipa-

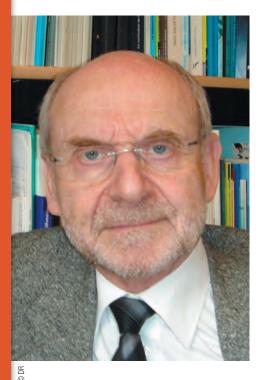
trice. C'est d'ailleurs une condition indispensable à la qualité de la formation de la voie professionnelle publique sous statut scolaire.

En portant des contenus ambitieux, le SNUEP-FSU est éminemment progressiste. L'approche par compétences, telle qu'elle est « vendue » aux PLP et mise en œuvre dans la voie professionnelle, relève d'une injonction libérale des marchés financiers et des institutions européennes, dont la préoccupation principale est de fournir des ouvrier-es et des salarié-es adaptables, malléables et incapables de défendre leurs droits.

Ce dossier sur les compétences propose de fournir quelques éclairages, d'approfondir nos critiques et d'aiguiser nos arguments de façon à freiner l'ardeur de ces prétendus « modernistes » et promouvoir un enseignement professionnel de qualité, à la hauteur des enjeux.

➤ Entretien avec Bernard Rey Professeur en sciences de l'éducation, Université libre de Bruxelles

Exercer une compétence



En éducation, au travail, le terme de compétence est partout. Qu'appelle-t-on une compétence? Certifier une compétence peut-il se résumer à la validation d'un agglomérat de résultats attendus?

Même si les formulations varient, aujourd'hui la plupart des chercheurs définissent la compétence comme la faculté qu'a un individu de mobiliser différentes ressources (des connaissances,

des savoir-faire, des attitudes) pour accomplir un type de tâches ou pour faire face à un type de situations.

Ce qui est essentiel, c'est de distinguer entre d'une part les ressources et d'autre part leur mobilisation à bon escient face à une tâche ou une situation qui comporte toujours des aspects inédits. Par entraînement répétitif, un élève peut arriver à mémoriser des connaissances (au sens d'informations

ponctuelles, telles qu'une règle, une définition, un théorème, un fait scientifique, etc.) et peut arriver aussi à automatiser des savoir-faire (par exemple, effectuer une multiplication, accorder le verbe avec le sujet dans une phrase, calculer les solutions d'une équation du second degré, etc.). L'acquisition de telles ressources peut être laborieuse, mais elle ne comporte pas d'obstacle fon-

damental. Les choses deviennent plus problématiques lorsque l'élève (ou le professionnel), face à une tâche relativement complexe et comportant des aspects non routiniers, doit sélectionner les connaissances et les savoir-faire qu'il y a lieu de mobiliser pour l'accomplir. C'est dans ce processus de sélection (ou de mobilisation à bon escient) que réside la difficulté pour beaucoup d'élèves. Et l'intérêt principal de la notion de compétence (le seul à mes yeux) est d'attirer l'attention sur cette difficulté.

Une des conséquences de cela est qu'on ne peut pas évaluer une compétence en se contentant d'évaluer une à une les ressources qu'elle exige. Car, pour être compétent, non seulement l'élève doit maîtriser ces ressources, mais il doit aussi (c'est l'essentiel) savoir les mobiliser face à des tâches relativement nouvelles et complexes. Si l'on veut évaluer la compétence d'un élève dans un domaine donné, il est donc indispensable de le confronter à une tâche (relevant de ce domaine) qui soit inédite et relativement complexe. Par « complexe », nous ne voulons pas dire que la tâche doit être nécessairement difficile, mais qu'elle doit exiger la mobilisation de plusieurs ressources.

L'approche de la didactique professionnelle est désormais présente dans certains référentiels. Cette approche est-elle pertinente dans le cadre de l'enseignement professionnel initial ? Peut-on considérer que les savoirs ont toujours leur place dans les processus de formation ?

Au terme des recherches que nous avons menées ces dernières années, les savoirs sont indispensables pour construire des compétences. Comment, en effet, un élève, confronté à une tâche ou à une situation, va-t-il pouvoir déterminer les ressources nécessaires ? Il faut pour cela qu'il analyse cette tâche ou situation, c'est-à-dire qu'il soit capable de saisir, dans la tâche, quels sont les éléments à prendre en compte et quels sont ceux qui sont négligeables. Pour opérer cette sélection, il doit appliquer à la tâche une grille de lecture empruntée à un savoir. Attention ! Il ne s'agit pas ici des connaissances ponctuelles dont j'ai parlé plus haut à propos des ressources. Il ne s'agit pas d'informations qui ont été mémorisées ; il s'agit d'un

savoir explicatif qui indique des relations logiques entre des faits et que les élèves doivent avoir compris (et non pas seulement enregistré en mémoire).

Voici un exemple. Il est élémentaire, mais j'espère qu'il sera éclairant. On donne à des élèves de CE1, après une séquence sur la soustraction, le problème suivant : « Victor a 7 euros ; il

veut s'acheter un jouet qui coûte 12 euros ; combien doit-il demander à ses parents ? » Analyser la situation, pour les élèves, va consister à négliger le fait qu'il s'agit d'un enfant, qu'il veut s'acheter un jouet, qu'il doit demander l'aide de ses parents et au contraire retenir qu'il s'agit de la distance numérique entre 7 et 12. Pour cela, il doit avoir compris ce qu'est une soustraction, en tant que distance numérique entre deux nombres (et non pas seulement comme le fait de retirer certains objets d'une collection).

Si l'on veut évaluer la compétence d'un élève dans un domaine donné, il est donc indispensable de le confronter à une tâche (relevant

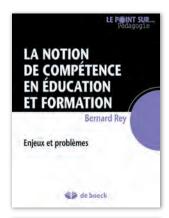
de ce domaine) qui soit inédite

et relativement complexe.

nécessite avant tout des savoirs

Les savoirs (et j'insiste : les savoirs explicatifs) sont donc absolument nécessaires à l'exercice d'une compétence. S'ils sont absents, on ne voit pas comment le professionnel pourra analyser (ou interpréter) la situation et à partir de cela choisir, parmi ses connaissances et ses savoir-faire, ce qui convient. Un médecin (professionnel compétent) n'analyse pas le cas d'un patient avec les concepts de la vie courante, mais avec ceux empruntés à un savoir explicatif qui est la biologie.

C'est cette importance des savoirs qui, à mon sens, n'est pas assez développée par les chercheurs du courant de la Didactique professionnelle. Ils décrivent bien les actes du professionnel en action, la manière dont ses schèmes de pensée et d'action s'ajustent à la situation. Mais ils n'insistent pas assez sur le fait que le professionnel, avant de passer à l'action, a eu une formation initiale au cours de laquelle il a intériorisé des savoirs. Toutefois les fondateurs de la *Didactique* professionnelle reconnaissent parfois eux-mêmes cette nécessité: « Dans des situations d'apprentissage de conduite de systèmes techniques très complexes, où le modèle cognitif sous-jacent repose sur des savoirs de type technique et scientifique, il n'est pas possible d'imaginer un apprentissage direct par l'exercice immédiat de l'activité »1.





L'acquisition de savoirs et la construction d'une compétence sont-elles envisageables par la seule mise en activité au sein de classes de situations ?

Tout dépend de ce qu'on appelle « mise en activité ». Si on veut dire que la compétence va s'acquérir directement dans des situations professionnelles ou dans des situations qui simulent ces dernières, la réponse est clairement non. Car la compétence comme mobilisation judicieuse de ressources passe par une analyse de la situation au moyen de savoirs (à moins qu'on ne veuille former que des exécutants de tâches strictement standardisées). En revanche, si on est dans la perspective de faire acquérir des savoirs (en tant qu'ils sont indispensables à l'exercice des compétences) il peut être utile, au moins à certains moments, de mettre les élèves en activité. Ces activités ne sont pas des mises en situation professionnelle ; ce sont des activités qui, dans l'orientation socio-constructiviste, vont permettre aux élèves de remettre en cause certaines préconceptions qu'ils peuvent avoir et qui font obstacle à la compréhension du savoir.

1. Pastré, P., Mayen, P. et Vergnaud, G., 2006. La didactique professionnelle. Note de synthèse, Revue Française de Pédagogie, n° 154, 145-198, p. 61.



COLLOQUE DU SNUEP-FSU, DÉCEMBRE 2015

« LES 30 DU BAC PRO: ALLER VERS LA REVALORISATION **DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC »**

POUR VOIR OU REVOIR LE COLLOQUE EN VIDÉO

Consultez notre site: http://snuep.fr/colloque-snuep-fsu/videos-du-colloque/

- « Histoire et enjeux de l'enseignement professionnel » avec **Guy Brucy** (Université de Picardie Jules Verne)
- « L'enseignement professionnel à l'heure des inégalités » avec **Séverine Depoilly** (Université Paris 8, Circeft-Escol, ESPE Paris)
- « Au cœur du rapport école-entreprise, les discriminations en stage » avec **Fabrice Dhume** (ISCRA Méditerranée)
- « Enjeux des contenus d'enseignement des diplômes de l'enseignement professionnel »
- avec Fabienne Maillard (Université Lille 3, Proféor-CIREL) et Brigitte Trocmé (DGESCO)
- « L'ouvrier bachelier et son bac pro (dévalué ?) » avec **Henri Eckert** (Université de Poitiers)
- « Les compétences au détriment des savoirs » avec Nico Hirtt (Appel pour une école démocratique)



L'approche par compétences : outil néolibéral d'adaptation de l'école au marché du travail

omme l'a démontré Nico Hirtt¹ lors du colloque² du SNUEP-FSU, l'approche par compétences est parfaitement orchestrée par les milieux économiques. Les crises successives ayant engendré une exacerbation de la compétition économique, source de chômage et de paupérisation, les États essaient d'en atténuer les effets en réduisant notamment la fiscalité sur les entreprises. Privés de recettes, ils se désengagent financièrement d'une de leurs missions: l'éducation. En parallèle, la Commission européenne impose à l'école de contribuer à rendre l'Europe compétitive, en misant sur le « capital humain », tandis que, dans le même temps, l'OCDE considère que tous les

jeunes ne peuvent atteindre un haut niveau de qualification.

Les programmes scolaires doivent donc changer d'objectif et s'adapter au marché de l'emploi qui se polarise entre les emplois à haute qualification et ceux n'en nécessitant presque pas. Les compétences apparaissent comme « LA » solution : elles permettent un enseignement commun adapté à un marché du travail polarisé, et répondent à la demande de flexibilité du « capital humain »,.

Sauf que l'approche par compétences expulse les savoirs de la notion même de compétence. Elle ne s'intéresse plus qu'à la capacité de l'individu-e à se mobiliser face à une tâche donnée. Les savoirs sont relégués à la place que leur attribue leur seule utilité concrète et toute théorie ne vaut plus que par sa pratique. Certains présentent l'approche par compétences comme une pédagogie héritière du constructivisme pédagogique or c'est faux : cette dernière rend l'élève actif dans sa formation, pour lui permettre de construire ses savoirs et son intelligence. Les visées de l'approche par compétences sont, elles, utilitaristes, l'activité de l'élève se suffit à elle-même!

Le SNUEP-FSU s'oppose toujours à cette orientation par compétences déconnectées des savoirs. Les savoirs généraux et professionnels doivent retrouver une place centrale dans les RAP et les programmes pour non seulement faciliter l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des élèves, mais aussi pour que ces derniers ne se retrouvent pas cantonnés au rôle de « capital humain », que souhaitent leur attribuer les milieux économiques.

1. Membre fondateur et chargé d'étude à l'APED (Appel pour une école démocratique, Belgique), http://www.skolo.org/

2. Vidéos en ligne sur http://snuep.fr/colloque-snuep-fsu/videos-du-colloque/

Bac Pro GA : application outrancière de l'approche par compétences

e bac pro GA caricature à lui seul tous les méfaits de l'approche par compétences : taylorisation de la tâche des enseignant-es, évaluation permanente, décomposition des savoirs en micro-tâches, etc. Malgré les multiples dénonciations du SNUEP-FSU à ce sujet, le ministère ne bouge toujours pas, prétextant qu'un bilan serait conduit cette année. En attendant, les collègues continuent d'être livrés à eux-mêmes.

Face à cette situation, le SNUEP-FSU a mené une enquête¹ auprès de la profession qui confirme les dégâts évoqués plus haut. Près de 60 % des réponses dénoncent les méthodes de certification, la moitié des collègues évoquent des contenus d'enseignement inadaptés et sont relayés par les tuteurs en entreprise qui parlent de connaissances insuffisantes, un quart de la profession soulève des questions ayant trait à la liberté pédagogique...

Pour le SNUEP-FSU, pour ce bac pro, l'heure n'est plus au simple bilan. Il faut remettre à plat l'ensemble de la filière du tertiaire administratif et la redéfinir sur d'autres bases que celles imposées par l'approche par compétences.

Le SNUEP-FSU restera attentif à toutes les remarques et actions proposées par la profession à ce sujet. ■

 ${\bf 1.}\ Enquête\ disponible\ dans\ la\ rubrique\ \it Questions\ \it Educatives\ sur\ le\ site\ national.\ http://snuep.fr/questionseducatives/2015/12/19/bac-pro-ga-participez-a-notre-enquete/$



LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL A 30 ANS

Quel bilan et quelles perspectives pour la voie professionnelle?

euls 2 événements ont saisi l'occasion des 30 ans du bac pro pour faire le point : un colloque universitaire à Lille et un autre organisé par le SNUEP-FSU. Alors qu'il est le 2e baccalauréat de France depuis 2013, avec 190 000 diplômé-es en 2015, nous déplorons le silence autour de cet anniversaire.

Le colloque du SNUEP-FSU a permis de revisiter l'histoire et les enjeux de la voie professionnelle avec Guy Brucy, Henri Eckert et Fabienne Maillard mais aussi d'évoquer la place et le rôle des

CPC1 dans la création et/ou l'évolution des diplômes professionnels - exposé réalisé par Brigitte Trocmé². Leurs interventions ont révélé les difficultés actuelles que traverse cette voie de formation

et la vigilance dont nous devons continuer à faire preuve pour notamment enrayer les volontés politiques de créer un niveau

infra V, ne validant que de vagues compétences en cas d'échec au CAP.

ALORS QU'IL EST LE

2º BACCALAURÉAT

SILENCE AUTOUR DE

CET ANNIVERSAIRE

DE FRANCE, NOUS

DÉPLORONS LE

Séverine Depoilly a démontré les relations de classe, de race et de sexe entre élèves, toujours opérantes voire violentes pour celles et ceux qui les endurent. Fabrice Dhume a lui révélé comment, par la

pression qu'elle subit au quotidien, la communauté éducative dans son ensemble ne parvient pas à éviter les discriminations raciales lors des PFMP.

Nico Hirtt a clos ces journées par une mise en perspective de l'orientation par compétences dans l'École et des préconisations libérales de Lisbonne. Exposé très éloquent pour l'ensemble des PLP qui expérimentent et dénoncent cette démarche depuis longtemps.

Ce colloque a donc été un succès et le SNUEP-FSU remercie l'ensemble des acteurs/actrices et les militant-es qui l'ont fait exister. Une publication des actes sera disponible en 2016.

Axel Benoist

- 1. Commissions professionnelles consultatives.
- 2. http://snuep.fr/colloque-snuep-fsu/videos-ducolloque/



3ème PRÉPA-PRO

Le ministère fait la sourde oreille

e projet d'arrêté concernant l'organisation des 3ème préparatoires à l'enseignement professionnel (3PP) a enfin été présenté au CSE¹ du 10 décembre dernier, pour être rejeté à une très large majorité².

Malgré plusieurs interventions et alertes du SNUEP-FSU, le ministère n'a pas voulu améliorer le texte pour donner les moyens nécessaires à ce dispositif. Pourtant, l'inspection générale³ préconise elle-même l'abondement en moyens supplémentaires, pour un travail en groupe à effectifs réduits dont elle reconnaît la pertinence. Or le projet d'arrêté ne prévoit toujours pas de dotation complémentaire pour le traitement de la difficulté scolaire, comme précisé dans le dernier arrêté collège4.

Le SNUEP-FSU a déposé plusieurs amendements, adoptés unanimement par les organisations syndicales en CSE, instituant une dotation supplémentaire professeur. Mais le ministère renvoie aux recteurs et IA-DASEN la responsabilité d'attribuer des moyens permettant le bon fonctionnement des classes de 3PP. Le ministère aurait pu se saisir de cet arrêté pour mettre en œuvre la valorisation de la voie professionnelle en permettant au dispositif préparatoire d'avoir des moyens autonomes, sans aller les prendre sur les dotations de bac pro ou de CAP.

Dans la droite ligne de la réforme du collège, ce texte, s'il reste en l'état, n'améliorera en rien les conditions d'études des élèves et de travail des enseignant-es. Pour le SNUEP-FSU, ce dispositif doit être remis à plat et une analyse poussée quant au devenir des élèves réalisée. Le SNUEP-FSU continue à peser pour que la circulaire d'application intègre les besoins.

A.B.

- 1. Conseil supérieur de l'éducation.
- 2. 53 contre, 7 pour et 8 abstention.
- **3.** Rapport n°2015-069 septembre 2015.
- 4. Arrêté du 19 mai 2015 article 9.

ATTEINTES AUX DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

2015 : de la loi sur le renseignement à l'état d'urgence

L'année 2015, marquée en France par les attentats, l'aura presque autant été par les décrets, lois et projet de modification de la Constitution consécutifs. Dans une grande surenchère « patriotique » les partis politiques et nos représentant-es ont voulu en congrès « adapter la France à l'état de guerre ». Les finances d'un effort dit de guerre sont miraculeusement rassemblées tandis que l'austérité sociale s'accentue. Le pouvoir a alors choisi l'urgence sécuritaire pour faire oublier l'urgence sociale. À l'armée et à la police les pleins pouvoirs, aux citoyen-nes, les droits de circuler et de se rassembler restreints et comme pour la presse, la liberté surveillée ... comme dans un état de siège. Refusant de vivre dans une démocratie sous état d'urgence, le SNUEP-FSU en exige sa sortie et s'oppose à tout projet de renouvellement ou visant à l'inscrire dans la Constitution.

LES EFFETS DE LA LOI SUR LE RENSEIGNEMENT

OU COMMENT SE PASSER DU JUGE

Ni associations de défense des droits de l'Homme¹, ni autorités administratives indépendantes², n'ont été entendues. Le champ d'application de la loi du 25/07/2015, en pleine émotion, sans réel débat, dans la précipitation d'une procédure accélérée, ne se limite pas à la prévention du terrorisme et reste extrêmement large et flou.

Répondre à chaque crime terroriste par une loi excluant les principes fondamentaux du droit pénal écarte de la démocratie. La nécessité de moyens techniques et juridiques pour les services de renseignement n'autorise pas n'importe quelle mesure. Pour Me H.

Leclerc³, l'inflation de lois répressives n'a permis d'envoyer en prison qu'imbéciles, ivrognes ou



gamins, sans aucune prévention. L'exclusion des juges dans la mise en place d'une autorité indépendante, en contradiction avec l'article 66 de la Constitution en matière de libertés individuelles, comme dans le choix du Conseil constitutionnel de renvoyer la vie privée à une liberté personnelle plutôt qu'individuelle, l'illustre bien.

Que vaudront les recours des personnes devant la commission (CNCTR), dans une procédure complexe, à l'écoute incertaine et débouchant sur un avis consultatif, suspendus à la décision du seul 1er ministre?

LA PEUR DES LANCEURS D'ALERTE

Les lanceurs d'alerte salarié-es anonymes rendant publiques des informations confidentielles utiles à l'intérêt général, pointant des pratiques inavouables d'États, de grosses entreprises financières et industrielles qui engrangent d'énormes profits, paient le prix fort. Selon Technologia, 30 %, des salarié-es ont constaté des pratiques frauduleuses sur leur lieu de travail en 2015 et se sont tu-es. Pour les principaux: Julien Assange (réseau Wikileaks), Hervé Falciani (Swiss-Leaks), Edouard Snowden, Irène Frachon (Médiator), Stéphanie Gibaud (USB France, licenciée en 2012), Antoine Deltour (diffusion des documents sur 300 multinationales contournant le fisc).

AVEC LE SECRET DES AFFAIRES, COMMENT BÂILLONNER LES SALARIÉ-ES

Plus dur encore que la loi française sur le renseignement, « un projet de directive européenne sur le secret des affaires est actuellement l'objet d'un

débat européen. [...] Alors que les enjeux de cette directive sont considérables, ni organisations syndicales, ni ONG n'ont été formellement consultées. [...] Ce projet menace les droits fondamentaux et consacre le droit des multinationales face aux intérêts sociaux, environnementaux et démocratiques. [...] Le Conseil européen est prêt à permettre aux entreprises de poursuivre leurs salariés en justice pendant 6 ans, imposant de fait, des clauses de non concurrence les privant de leurs savoir-faire. [...] Avec ce projet, lanceurs d'alerte, syndicalistes et journalistes risquent désormais d'être poursuivis en justice »⁴.

LECTURES

- >> Médiapart, *La République sur écoute*, sous la direction de F. Arfi, Ed Don Quichotte, octobre 2015
- >> Médiapart, Informer n'est pas un délit : ensemble contre les nouvelles censures, sous la direction de F. Arfi et P. Moreira, Ed Calmann-Levy, septembre 2015
- >> Geoffroy de LAGASNERIE, L'Art de la révolte, Snowden, Assange, Manning, Ed Fayard, 2015

- 1. LDH, Amnesty international, le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature, l'Observatoire des libertés et du numérique.
- 2. CNCDH, le Défenseur des droits, la CNIL.
- **3.** Cf. l'article d'H. Leclerc dans Hommes et libertés n°171, septembre 2015, p. 41.
- 4. Lettre ouverte au président de la République par des organisations syndicales et des ONG le 2/12/15.

© Roger Joly, Creative Commons



L'ÉTAT D'URGENCE restreint les libertés et « confère aux autorités civiles [...] des pouvoirs de police exceptionnels portant sur la réglementation de la circulation et du séjour des personnes, sur la fermeture des lieux ouverts au public et sur la réquisition des armes »1. Fruit de la guerre d'Algérie2, l'état d'urgence a été utilisé 5 fois entre 1955 et novembre 2015. Ce régime est organisé par la loi n°55-385 du 3/04/1955, dernière modification le 20/11/2015. Le 24/11/2015, pour se couvrir, la France informe le

Conseil de l'Europe des mesures prises au nom de l'état d'urgence et dont certaines permettent de déroger aux obligations résultant de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

- 1. Janvier 2006.
- 2. Vague d'attentats du FLN en novembre 1954.

SORTIR DE L'ÉTAT D'URGENCE

ENNEMIS DE L'INTÉRIEUR. FICHAGE ET PERQUISITIONS

En France depuis plus 40 ans est mis en place un fichier des personnes recherchées (21 catégories), dont la fiche S graduée de 1 à 16 (sûreté de l'État) soit 400 000 personnes, (militant-es altermondialistes, grand banditisme, mineur-es en fugue...). Le fichier S est partagé par 14 pays européens.

Sont visées (décret 2010) les personnes « faisant l'objet de recherches pour prévenir des menaces graves pour la sécurité publique ou la sûreté de l'Etat, dès lors que des informations ou des indices réels ont été recueillis à leur égard » (de l'activiste de Notre Dame des Landes au footballeur turbulent) et ce sur le territoire français ou non. La fiche S permet de perquisitionner.

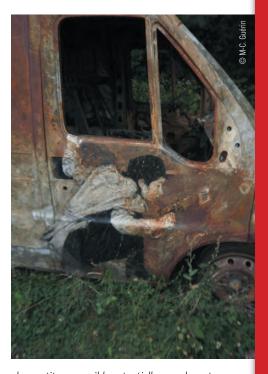
Chaque jour la presse rapporte la violence des perquisitions et interpellations. Menées en pleine nuit, avec un déploiement de force disproportionné en regard du danger réel (portes enfoncées, tenues de combat, menottage rugueux, insultes sexistes ou racistes), elles sèment la panique des intéressé-es ... Au 7 janvier, sur 3021 perquisitions administratives, seules 4 ont débouché sur une procédure pour terrorisme. Le tout dans le contraire de la transparence et pour des motifs « obscurs ». Les hauts gradés avouent « taper large », le terrorisme ne semble pas être leur seule préoccupation. Un recensement des faits est mis en ligne sur www.laquadrature.net.

DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ : UNE STRATÉGIE DÉVASTATRICE

L'inscription dans la Constitution de 2 catégories de français-es établit de fait une rupture d'égalité entre citoyen-nes aux effets destructeurs, sans être efficace dans le combat contre le terrorisme. C'est une remise en cause du droit du sol, accompagnée d'un amalgame implicite avec les terroristes, stigmatisant des millions de Français-es (parents nés à l'étranger, binationaux). Ce faisant, le gouvernement et certain-es élu-es mettent en acte les revendications de l'extrême-droite et abandonnent les valeurs de la République pour établir un fichier spécifique aux binationaux. Une double déchéance suffirait même à les rendre apatrides. Quant à menacer de déchéance de nationalité des terroristes kamikazes... on en voit pleinement l'aspect ridicule. Pour ces raisons, le SNUEP-FSU s'oppose au projet de déchéance.

MANIFESTATIONS INTERDITES: DEUX POIDS DEUX MESURES

« Dans un contexte de menace élevée, les manifestations sur la voie publique sont susceptibles



de constituer une cible potentielle pour des actes de nature terroriste »1. Au nom de ces principes, tous les dérapages sont alors possibles : arrestations de manifestant-es lors de rassemblements, de façon parfois brutale², assignations à résidence de divers responsables³ pour appartenance à l'« ultra-gauche » ou militant-es écologistes, dans l'arbitraire le plus total. Matchs et marché de noël de Paris qui attirent pourtant foule échappent « curieusement » à l'état de cible potentielle.

- 1. Le préfet de police de Paris justifie l'interdiction des manifestations jusqu'au 30 novembre 2015 par des nécessités purement sécuritaires.
- 2. 300 interpellations, pour certaines avec 24 h de garde à vue, lors du rassemblement de la COP21 le
- 3. Avec pointage 3 fois par jour.

LA PROCÉDURE DE DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

est née avec le décret d'abolition de l'esclavage en 1848, qui précise que tout Français qui continue de pratiquer l'esclavage pourra être déchu de sa nationalité.



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

Je soussigné-e _

□ en 3 fois la somme de _

pour chaque prélèvement

☐ Écrire « lu et approuvé »

□ Dater et signer

À RENVOYER AU SNUEP-FSU NATIONAL AVEC VOTRE BULLETIN

Je choisis en 2015-2016 le prélèvement automatique de ma cotisation.

Il sera ensuite **reconduit** automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti-e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Retournez cet imprimé au SNUEP-FSU en y joignant obligatoirement :

☐ un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)☐ le bulletin d'adhésion

POUR ÉVITER LE REJET DU PRÉLÈVEMENT, MERCI DE REMPLIR CETTE PAGE DE MANIÈRE TRÈS LISIBLE.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever

Ces prélèvements s'effectueront le 3 des mois suivants :

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre

l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerais le différend directement avec le SNUEP-FSU.

- mars 2016, mai 2016, juin 2016 (prélèvement en 3 fois).

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS

case postale 8 44276 Nantes Cedex 2

snuepnice@gmail.com Tél. : 06 79 44 06 81

13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon Nouvelle-Calédonie

Raymonde JEAN PHILIPPE

Serge CICCONE

snuepnc@gmail.com BP 58

98845 NOUMEA CEDEX

Gilles PELLEGRINI - Cathy LAVANANT

snuep.orleans-tours@orange.fr Tél. : 02 38 37 04 20

SNUEP-FSU, Bourse du Travail

Andrée RUGGIERO

IBAN	BIC : Bank Identification Code

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

Paiement Récurrent/Répétitif	Signature :		
À ·	ŭ		

Nota : vos droits concernant le mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CONTACTS ACADÉMIQUES

Aix-Marseille
Bruno BOURGINE
snuep.aix-marseille@laposte.net
04 91 13 62 81
SNUEP-FSU,
12 place du général de Gaulle
13001 MARSEILLE

Le:

Frédéric ALLEGRE sa.amiens@snuep.fr Tél.: 06 18 82 32 12 22 rue du docteur Thomas 51100 Reims Besancon

Virginie BOUVOT
Tel.: 06 81 33 08 45
Adrien GARDE
Tel.: 06 82 02 18 0903 81 81 87 55
snuepbesancon@gmail.com
Maison des Syndicats
4B rue Léonard de Vinci
25000 BESANCON
Bordeaux

Nasr LAKHSASSI snuepaquitaine@gmail.com Tel.: 05 56 68 98 91 SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux Caen Benoît LECARDONNEL snuepcaen@yahoo.fr Tel.: 06 77 69 22 78 3* étage, 10 rue Tancrède 50200 Coutances

Stéphane ZAPORA

Ugo TREVISIOL : Tél. : 06 25 07 66 83 snuep.clermont@gmail.com Antonia EHRHART antonia.ehrhart@orange.fr Tél. : 06 70 79 85 86 Lycée professionnel Jules Antonini 3 avenue Noël Franchini CS 15006 - 20700 Ajaccio cedex 9 K. TRAORE – L. TRUBLEREAU snuep.creteil@orange.fr Tel.: 01 43 77 02 41, 06 75 86 30 65 SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives 94000 Créteil Sandrine BERNARD Philippe DUCHATEL snuepdijon21@orange.fr Tél.: 03 80 33 21 76 14 rue de la Chapelle 21200 Chevigny en Valière Huynh Lan TRAN : 06 84 00 82 24, snuep.grenoble@yahoo.fr Snuep-Fsu - Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38030 Grenoble Cedex 02 Tél./fax : 04 76 09 49 52 Pascal FOLICAL foucal.pascal@orange.fr

stephane.zapora@gmail.com

SNUEP-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri

63000 Clermont-Ferrand

Tél.: 06 85 51 46 79

snuepguadeloupe@yahoo.fr Tel.: 06 90 25 48 00 SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias Morne Caruel 97139 Les Abymes Guyane Christophe THEGAT snuepguyane@laposte.net 06 94 90 62 02 SNUEP-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex La Réunion Charles LOPIN snuepreunion@wanadoo.fr Tel.: 06 92 61 93 31 Résidence les Longanis Bat C, Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde Lille Jacques ALEMANY lille.snuep@gmail.com

lille.snuep@gmail.com
Tél.: 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 209 rue Nationale
59000 Lille
Limoges
Béatrice GAUTHIER
snuep.limoges@orange.fr
Tél.: 05 55 87 78 49

59 rue Noël Boudy 19100 Brive Lyon Séverine BRELOT sa.lyon@snuep.fr Tél : 04 78 53 28 60 SNUEP-FSU, Bourse du travail

salle 44, place Guichard 69003 Lyon Martinique
Danielle AVERLANT
snuep.martinique@gmail.com
Tél : 06 96 24 69 91
SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B
route des religieuses
97200 Fort de France
Mayotte
Amadou SOUNFOUNTERA
snuep976@gmail.com
Tél : 06 39 40 65 35
Ouartier Sefoudine
S/C Madjoni, Bandrabova
97650 Dzoumogne
Montpellier
Emmanuel CANERI

Emmanuel CANERI
Tél.: 06 45 35 72 05
Pascal MILLET
snuep.montpellier@laposte.net
Tél: 04 67 54 10 70
SNUEP.FSU, Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue
34090 Montpellier
Nancy-Metz
Patrick LANZI

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél.: 07 50 89 81 92, 03 83 33 39 73
Immeuble Quartz,
7 allée René Lalique
Apt 6, 54270 Essey les Nancy
Johanna HENRION
11 boulevard Baudricourt
54600 Villers les Nancy
johannandco@hotmail.fr
06 86 38 24 43
Nantes
Serge BERIRAND,

sa.nantes@snuep.fr

Tél · 06 79 47 08 94

Maison des Syndicats, 8 place de la Gare de l'État 41 boulevard Buyser
45250 Briare
Paris
Clelia BRUNEL GUEZ: 06 60 96 73 20
Eric CAVATERRA: 06 08 68 98 67
SNUEP-FSU Paris
38 rue Eugène Oudiné
75013 Paris
Poitiers
Emmanuel DEVILLERS
emmanuel DevillerS@ac-poitiers.fr
Lycée professionnel régional
Du bătiment Auguste Perret
46 rue Bugellerie
86000 Poitiers
Reims
Régis DEVALLÉ
regis-devalle@snuep.com
Tel.: 06 12 68 26 60
18 rue de Vitry
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes
Jean-Pierre MARZIN:
06 67 20 63 08
Ronan OILLIC: 06 88 31 50 59
sa.rennes@snuep.fr
SNUEP-FSU,
14 rue Papu
35000 RENNES
Rouen
Jérôme DUBOIS:
jdsnuep@free.fr
161: 0.6 19 92 75 91
Agnès BONVALET
sa.rouen@snuep.fr
161: 0.6 19 33 14 45
SNUEP-FSU
4 rue Louis Poterat,
76100 Rouen
Strasbourg
Pascal ThILL
1el: 06 85 65 29 26
pascal.thil@orange.fr
161: 03 88 22 64 37
7 pl Vieux Marché aux Vins
67000 Strasbourg
Toulouse
Agnès BERNADOU
161: 0.6 26 19 64 91
snueptoul@gmail.com
FSU 31 - SNUEP-FSU
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

D. BOUILLAUD

o. do Tolv snuepversailles@gmail.com Tél.: 07 60 18 78 78 Fax: 09 56 09 63 93

SNUEP-FSU Versailles

38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

O. GUYON



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2015-2016 Adhésion valable jusqu'au 31/08/2016

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS Courriel: snuep.national@wanadoo.fr; site: www.snuep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui ☐ non ☐ n° d'adhérent-e (facultatif) :								En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1 ^{re} fédération de l'Education nationale.	
M.								Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR.	
Prénom :								ACADÉMIE (au 01/09/2015) :	
Date de naissance :// Adresse complète:								CITUATION ADMINISTRATIVE	
Adresse complete:								SITUATION ADMINISTRATIVE	
								PLP CPE AED	
								Classe normale □ Hors classe □ Stagiaire □	
Tél. fixe :								Contractuel-le □ CDD □ CDI □ Vacataire □	
Tél. po	rtable :								Échelon au 01/09/15 : Depuis le :/ /
E-mail	:								
								Emploi particulier: (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers):	
Discipline précise :								retraité-e □ en congé □ sans emploi □	
66 % de votre cotisation est déductible des impôts						ible de	s impć	AFFECTATION	
		(1	00% S	i frais r ou	eels)				LP □ SEP □ SEGPA □ EREA □
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable							d'imp	Collège □ Lycée □ SUP □ FC □	
		31 700	10 11 00	co puo	mposi				Nove de liétablica events
COTISATIONS DES PLP ET CPE						ET C	PE	Nom de l'établissement :	
Stagiaire : 102 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 €						d'éducati	on : 36 €	Ville :	
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 93 €				n-titulaire	Guyane	Si TZR Etab. d'exercice :			
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement					quotité d	e traiteme	ent	Rattach. admin :	
	Méti	opole	La Réunion N ^{⊪ia} Calédonie Guadeloupe Mayotte Polynésie Française Martinique Guyane				Guadelou	ipe Mayotte	
	En euros		En euros		En CFP En eur			RÈGLEMENT DE LA COTISATION	
Éch.	CI. Norm	H.C.	CI. Norm	H.C.	CI. Norm	H.C.	CI. Norm	H.C.	Temps partiel : % Nombre d'heures :
1	102	147	135	195	15 840	22 194	120	174	Montant : €
2	111	165	147	219	17 280	25 059	129	195	Mode de paiement :
3	117	177	156 165	234	18 258 19 332	26 850 28 638	138 147	210]
5	132	201	177	266	20 406	30 786	159	240	2. Prélèvement* en 3 fois
6	135	216	180	288	20 763	33 294	162	256	3. Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)
7	144	228	192	303	22 194	35 082	171	270	*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires,
8	153 165		204		23 628 25 059		183 195		joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.
10	180		240		27 567		213		Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.
11	192		256		29 355		228		·
	RETRAITÉ-E	S METROPO	LE - GUADE	LOUPE - GU	YANE - MART	INIQUE - MA	YOTTE		Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publi- cations syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informa-
		PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C	108 €		tions professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION							444.0	des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements auto-	
PLP 1 117 € PLP CN 129 € PLP H.C 144 €								matisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette	
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP PLP 1 10 383 PLP CN 11 457 PLP H.C 12 888						PLP H.C	12 888	autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les	
mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.									
Pol	ur l'e	ense	eign	eme	nt p	rofe	essi	onne	Date :// Signature :
)ff	one	sife	e e	e	na	ad	Signature :

Date :/	<u></u>
Signature :	

À & CASDEN, le collectif est notre moteur!

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun. Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN!



Découvrez la CASDEN sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 01 64 80 64 80*



L'offre CASDEN est disponible dans les agences Banques Populaires, sur www.casden.fr et sur l'application mobile CASDEN. Dispentate sur Coogle play



